

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE  
ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE**

*FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE  
A L'EQUIPEMENT MATERIEL ET MOBILIER  
(Communes et EPCI)*

**Dossier à retourner avant le 15 mai**

**Attention :** La Médiathèque départementale doit impérativement être associée dès le départ du projet et faire partie de la réflexion sur l'aménagement (réunions, échanges de correspondance, etc.).

De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel le dossier est déposé

Dans le cadre de ses missions, la Médiathèque départementale accompagne techniquement et financièrement les équipements de lecture publique du département.

Cette aide a vocation à prendre en compte les projets qui ne sont pas inclus dans un contrat d'investissement établi dans le cadre de la politique contractuelle du Département.

La notion d'équipement matériel et mobilier englobe les meubles destinés à la mise valeur des collections et à l'accueil du public, l'équipement antivol, le matériel audiovisuel et d'exposition.

**ORGANISME DEMANDEUR**

Commune / Intercommunalité (rayer la mention inutile) : .....

Adresse postale : .....

Canton : .....

**SIRET :**

**Secteur : (réservé à l'administration)** .....

**ETABLISSEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE :**

- Médiathèque Municipale
- Médiathèque Intercommunale

Nom et adresse : .....  
.....  
.....

Tél. : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

**RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE :**

Mr / Mme (Prénom/ NOM) : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

**DESCRIPTION DE LA MEDIATHEQUE**

Surface des locaux exclusivement dédiés à la médiathèque

Nombre de documents appartenant à la médiathèque

Nombre de prêts annuels

Amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture au public hors accueil scolaire

Nombre d'inscrits (hors scolaires)

Budget d'acquisition

Budget d'action culturelle

**PERSONNEL :**

Salarié :

Nombre à temps complet :

Nombre à temps partiel :

Catégorie (*préciser le nombre de salariés pour chaque catégorie : exemple 1B – 2C*)

Nombre de salariés appartenant à la filière culturelle :

Bénévole :

Nombre

Formation suivie par le personnel bénévole :

Médiathèque départementale

ABF

Autres (précisez) :

**ACCES A INTERNET :**

- Oui  Pour le public  A usage professionnel  
 Non

Logiciel de gestion de la médiathèque :

.....  
Date de mise en service :

.....

.....  
.....

**RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE ET REGLES D'OCTROI**

- Rédaction d'un projet formalisé (notice détaillant la nature et les objectifs du projet, l'amélioration apportée du point de vue des services et de l'accueil des publics, calendrier de mise en œuvre),
- Surface minimale de l'établissement subventionné égale à 50 m<sup>2</sup> (en dehors des structures mobiles) et amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture de 6 heures au minimum,
- Présence d'un personnel salarié ou bénévole qualifié pour porter le projet (membre de l'équipe appartenant à la filière culturelle ou pouvant justifier d'une formation à la gestion d'une bibliothèque),
- Existence d'un accès public à internet ou, à défaut, prévision de cet accès dans le projet subventionné,
- Obligation de renseigner le rapport d'activité NeoScrib (Ministère de la Culture),
- Le taux de subvention est porté à 50% du montant HT investi avec un plafond maximal de subvention de 10 000 € par collectivité accompagnée.

Bénéficiaires : communes et intercommunalités

L'attribution de la subvention départementale fera l'objet d'une convention signée entre le Département et le bénéficiaire.

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRESENT DOSSIER POUR TOUS LES DEMANDEURS**

**La liste présentée ci-dessous pourra être complétée par d'autres documents utiles à l'instruction du dossier sur demande du service instructeur.**

**Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile à la présentation du projet.**

- Courrier du maire ou du président de l'EPCI sollicitant l'aide départementale,
- Courrier de demande de dérogation pour réalisation anticipée avant attribution de la subvention,
- Extrait du registre des délibérations municipales ou communautaires précisant le vote du projet, si le projet a fait l'objet d'une délibération,
- Pour les EPCI, délibération concernant la prise de compétence relative à la lecture publique,
- Notice de présentation détaillée du projet (avec calendrier),
- Devis détaillé du ou des fournisseurs retenus,
- Plan d'aménagement mobilier,
- Justificatif d'abonnement pour la connexion Internet au public
- Copie des arrêtés attributifs de subventions : Etat, Région (si subventionné)
- RIB (BIC et IBAN)

## **BUDGET DE L'OPERATION**

	Budget réalisé N		Budget prévisionnel N + 1	
	Dépenses H.T	Recettes	Dépenses H.T	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b> (décrire les équipements et les matériels)				
<b>SUBVENTIONS</b> - Etat - Région - Département  - Intercommunalité - Commune - Autres (précisez) .....				
<b>TOTAL</b>				

Le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA », sauf si le bénéficiaire justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA ou qu'il n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

**L'aide départementale est portée à 50% HT du montant investi et plafonnée à 10 000 € par collectivité.**

- 1) Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide du Département exclusivement pour financer les équipements mentionnés au présent dossier.  
Les modalités de gestion de la subvention sont régies par le règlement budgétaire et financier (RBF) du Département.
- 2) Le bénéficiaire s'engage à apposer, en bonne place et d'une manière lisible, le logo du Conseil départemental ou à défaut la mention suivante : "projet soutenu par le Conseil départemental de Seine-et-Marne" sur l'ensemble des documents de communication (courriers, tracts, affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...) relatifs à la mise en place de ces équipements. Un exemple de chaque support sera communiqué au Département.

En cas de non-respect des items 1 et 2, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire le reversement de tout ou partie de l'aide perçue.

- J'accepte le règlement d'intervention à destination des bénéficiaires des services de la Médiathèque départementale ci-joint en annexe.

A ..... Le .....

Le Maire ou le Président,  
(rayer la mention inutile)  
Prénom/Nom et signature

Cachet de la collectivité

**Pièces à joindre **obligatoirement** à la demande de versement de l'aide**

- Courrier de demande de versement de l'aide départementale (totale ou partielle)
- Copie de l'ensemble des factures acquittées
- Etat récapitulatifs des paiements Hors Taxes, certifiés et signés par le comptable public
- RIB

**N.B. – Le présent imprimé, dûment rempli et signé, devra être retourné avant le 15 mai à :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne  
Hôtel du Département  
CS 50377  
77010 MELUN Cedex

Conseils techniques : Médiathèque départementale (Tél. : 01 60 56 95 00)

[mediatheque.internet@departement77.fr](mailto:mediatheque.internet@departement77.fr)

Contact administratif : Karine CLAUDNER (Tél. : 01 60 56 95 12)